

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

AVIS.

Par extraordinaire le Précurseur paraîtra lundi et il ne sera point publié de N° jeudi prochain.

LYON, 5 SEPTEMBRE 1829.

LE GÉNÉRAL LAFAYETTE A LYON.

La ville de Lyon possède l'hôte qu'elle attendait avec tant d'impatience. C'est le peuple tout entier qui est allé au-devant de lui, qui l'a salué de ses acclamations, et qui l'a introduit dans ses murs. Jamais plus majestueux spectacle ! jamais plus imposante leçon !

On savait que le général, fêté aujourd'hui par les habitants de Vienne, devait arriver ici dans la soirée. Dès les trois heures, la députation nommée pour le recevoir se mit en marche ; les voitures qu'elle occupait et celle qui était destinée au général, furent accompagnées de quatre à cinq cents jeunes gens à cheval, et d'un nombre presque double de jeunes gens à pied. Une foule immense suivait ce cortège et remplissait bientôt tout l'espace à partir du pont Morand jusqu'au Moulin-à-Vent.

C'est dans ce lieu, limite du département du Rhône, que la députation attendit le général. Il y arriva sur les quatre heures et demie. Le général mit pied à terre ; la députation s'approcha de lui, et M. Prunelle, portant la parole au nom de tous, lui adressa le discours suivant :

Général !

» Depuis cinquante ans un grand peuple confond dans ses sentimens d'admiration et d'amour, les noms de Washington et de Lafayette. Depuis la même époque et dans une portion de continent plus vaste que toute notre Europe, l'honneur d'être votre compatriote est pour les Français un titre suffisant de protection ; dans ces mêmes contrées la seule influence de votre nom facilite puissamment nos relations commerciales.

» A ce titre seul, Général, la ville de Lyon vous devait l'hommage public de sa gratitude.

» Mais nous avons l'orgueil de penser que des rapports d'un ordre plus élevé nous rapprochent de vous. Grâce à leurs anciennes franchises municipales, les Lyonnais sont en France les plus vieux amis de la liberté. Cette liberté est pour nous le premier besoin de la vie sociale, parce que les institutions libres sont l'encouragement le plus actif qui puisse être donné au travail et que c'est par le travail seul que Lyon s'est élevé, que Lyon prospère, et que Lyon existe.

» L'amour de la liberté est inséparable de l'amour de l'ordre public. Ces deux idées n'en ont jamais fait qu'une seule chez les populations industrielles où le besoin de conserver se fait sentir plus vivement encore que le besoin de produire. Cependant les droits politiques de ces populations sont maintenant menacés sous le vain prétexte qu'elles désirent des révolutions dont elles seraient les premières victimes. Qui ne sait que les commotions les plus légères survenues dans un état, bouleversent d'abord et anéantissent souvent sans retour les fortunes mobilières.

» Ajoutons que pour notre ville les faits répondent amplement à ces calomnieux qui poursuivent dans les industriels, non point les ennemis d'un gouvernement régulier, mais les amis les plus solidement d'une liberté sage. Était-ce donc pour l'anarchie que Lyon combattait en 1793 ? Ah ! sans doute, on nous jugeait plus favorablement alors dans les conseils du roi de France, où les amis d'une monarchie tempérée, malgré les devises dif-

férentes de nos étendards, désignaient le général Lafayette pour diriger l'insurrection lyonnaise suivant les vrais intérêts du pays. S'il en fût ainsi arrivé, nous n'aurions pas eu à porter la peine de l'alliance secrète de nos chefs avec l'étranger ; monarchique ou républicaine notre cause fût demeurée toute nationale. Que d'heures, que d'immenses résultats en eussent été la conséquence !!! Le sang de nos pères n'eût pas ruisselé sur les échafauds de la convention ; la France entière n'eût pas tardé à se rallier au panache du guerrier que nous décorions en 1789, d'une couronne civique avec la devise : *civis optimo* ; à l'excellent citoyen.

» Quarante années se sont écoulées depuis lors, Général, et lorsque pendant ce long intervalle, tant de hautes réputations se sont évanouies, la vôtre a grandi tellement qu'aucune offrande, aucune parole ne peuvent plus exprimer, d'une manière complète, les sentimens que nous éprouvons. Vous entreprenez un voyage de famille, et depuis les bords de la Manche jusqu'aux pieds des Alpes, la population des campagnes se précipite sur votre passage ; les habitants des villes sortent en masse au-devant de vous ; de toutes parts, à votre approche, l'air retentit des acclamations de l'allégresse et de la reconnaissance publiques. Cette marche toute triomphale d'un citoyen sans pouvoir, n'a d'autre exemple dans l'histoire que celui que vous avez vous-même fourni lorsque vous parcouriez naguère l'immense territoire qui s'étend de l'un à l'autre océan, et des rives du St-Laurent jusqu'aux bouches du Mississippi. Sans doute nous ne pouvons reproduire devant vous les scènes majestueuses du Nouveau-Monde ; l'élan patriotique qui préside à nos fêtes en est l'ornement presque unique, mais cet élan est tout spontané. Nos magistrats ne sont pour rien dans les honneurs qui vous sont rendus. Ces honneurs, les peuples anciens ne les accordaient qu'aux héros favorisés de la victoire ; les nations modernes les avaient réservés à l'autorité suprême ; notre siècle, plus éclairé, en fait la récompense de la plus haute vertu.

Le général a répondu :

« J'ai donc enfin le bonheur de revoir cette grande et belle cité, dont les vicissitudes, pendant nos orages politiques, ont excité dans mon âme de si vives et sympathiques émotions.

» Ce fut quatre ans avant la révolution de 89, que je reçus dans votre ville les premiers témoignages de la bienveillance lyonnaise. En y admirant les prodiges de votre industrie, j'aimais à penser qu'elle serait un jour de plus en plus développée par des institutions libres, et par l'abolition des entraves et des préjugés de l'ancien régime ; et lorsque j'observais la belle tenue, l'excellent esprit de votre garde bourgeoise, nommant elle-même ses officiers, j'appelais de mes vœux l'époque où la garde nationale française, fondée sur ce principe vital d'émulation et de discipline civique, serait destinée à défendre la liberté et l'indépendance de la patrie. Dès que la révolution éclata, et que le patriotisme parisien, venant au secours de l'assemblée constituante, alors menacée d'un fatal coup d'état, eut élevé sur les ruines de la Bastille le drapeau national de la liberté et de l'égalité, le patriotisme lyonnais fut le premier à s'unir à nos efforts.

» Aussi, lorsqu'un an après, quatorze mille députés de trois millions de gardes nationales, vinrent à Paris entourer l'autel de la fédération, nous applaudîmes avec transport la nouvelle bannière du département du Rhône ; c'est à ce grand anniversaire que je reçus de la ville de Lyon, le présent symbolique dont vous avez bien voulu parler, et

que j'ai toujours conservé comme un précieux talisman, comme un indissoluble lien avec elle.

» Pourquoi faut-il qu'ensuite, et au milieu des miracles de gloire résultant de ce pur et primitif élan de l'enthousiasme patriotique, la sainte cause de la liberté, ait été compromise et dénaturée par une époque d'anarchie tyrannique, à laquelle la ville de Lyon opposa une courageuse résistance suivie d'affreux malheurs.

» Vous avez daigné exprimer des regrets qui m'honorent et me touchent profondément, mais une telle considération ne pouvait que resserrer les liens d'une captivité, où nos augustes geoliers se vengeaient de nous, moins encore peut-être pour avoir proclamé la première déclaration des droits de l'homme et du citoyen, que pour avoir long-tems maintenu l'ordre public, et voulu prévenir les excès de la licence et du crime, devenus alors la seule espérance des cabinets coalisés et de la faction contre-révolutionnaire.

» Vous venez de rappeler, Monsieur, mon heureuse visite aux vingt-quatre Etats de l'Union américaine. J'y ai trouvé partout un attachement particulier pour la ville de Lyon, et le sentiment des avantages mutuels de leurs rapports commerciaux.

» Aujourd'hui, Messieurs, après une longue succession de brillant despotisme, et d'espérances constitutionnelles, je me trouve au milieu de vous dans un moment que j'appellerais critique, si je n'avais reconnu partout sur mon passage, si je ne voyais dans cette puissante cité, cette fermeté calme, et même dédaigneuse, d'un grand peuple qui connaît ses droits, sent sa force, et sera fidèle à ses devoirs ! Mais c'est surtout dans la circonstance actuelle, que j'aime à vous exprimer un dévouement auquel jusqu'à mon dernier soupir, votre appel ne sera jamais fait en vain. J'en joins de tout mon cœur, l'hommage à celui de ma profonde et vraiment inexprimable reconnaissance, pour l'accueil dont la population lyonnaise daigne m'honorer.

M. Prunelle a demandé alors au général la permission de lui présenter M. Baumès qui avait quelques vers à dire au nom des habitants de la Guillotière (1). Le général a exprimé combien il était pénétré de l'hommage de la ville de la Guillotière, qui, placée entre deux départemens éminemment français par leurs sentimens, avait su réunir le patriotisme de l'Isère et du Rhône.

Après ce discours, le général est monté dans une calèche découverte disposée pour lui, et attelée de quatre chevaux superbes. Le cortège se remit en marche pour Lyon dans l'ordre suivant :

- 1° Un piquet de jeunes gens à cheval ;
- 2° Trois voitures de la députation ;
- 3° La voiture du général, entourée de la cohorte des jeunes gens à pied ;
- 4° Le surplus des voitures de MM. de la commission.
- 5° Les cinq voitures de voyage du général ;
- 6° Une suite de voitures particulières telle, que la tête du cortège était déjà au pont Charles X, par lequel le général est entré dans la ville, quand les dernières voitures étaient à peine arrivées au milieu de la longue rue de la Guillotière.

Une immense population, qu'on ne peut estimer à moins de soixante mille personnes, garnissait les cours du côté des Brotteaux et les quais du côté de la ville. Le cortège pouvait à peine se faire passage au travers de ses rangs épais ; et de tous côtés des cris de *vive Lafayette !* retentissaient dans les airs.

(1) Nous donnerons ces vers dans notre numéro de demain.

Ces cris étaient répétés par les personnes qui étaient aux fenêtres. Les dames aussi ont pris part à la joie publique : un grand nombre, élégamment parées, occupaient les voitures formant le cortège et sa suite, ou bien agitaient leurs mouchoirs aux fenêtres sur le passage du général. Les mêmes acclamations, les mêmes manifestations de joie l'ont accompagné jusqu'à l'hôtel du Nord où il est descendu. Là, il a bien voulu se montrer au balcon pour répondre à l'empressement de la foule qui, sur-le-champ s'est paisiblement dispersée pour laisser prendre au noble vieillard le repos dont il avait besoin.

La tranquillité la plus parfaite, la décence la plus entière ont présidé à cette brillante réception; aucune provocation, aucun désordre ne l'ont troublée sur aucun point; le peuple de Lyon était satisfait, et une population heureuse est toujours paisible.

MM. les artistes composant l'orchestre du Grand-Théâtre se réuniront ce soir entre dix et onze heures dans la cour de l'hôtel pour donner une sérénade au général.

—Au retour de la promenade, sur l'eau, le général Lafayette se rendra au jardin de Flore, aux Brotteaux, où la Maçonnerie lyonnaise lui offrira une fête.

Depuis quelques jours, nous avons l'avantage de posséder dans nos murs M. Foyatier, statuaire, l'un des élèves les plus distingués de notre Ecole royale des Beaux-Arts. Toutes les personnes qui ont pu visiter la dernière exposition du Louvre, doivent se rappeler son *Spartacus*, ouvrage qui a obtenu un grand succès et lui a valu les suffrages de tous les connaisseurs. Lyon ne possède de ce statuaire que deux bustes, l'un représentant *Louise Labbé*, la Sapho lyonnaise; et l'autre, notre célèbre compatriote feu *M. Lemot*. Le talent remarquable dont il a fait preuve dans leur exécution, fait vivement regretter qu'un travail important n'ait pu encore être confié à un artiste qui fait le plus grand honneur à notre ville.

— On écrit de Bordeaux, 30 août :

« La cour royale s'est occupée, dans son audience d'hier, de l'appel interjeté par MM. du Périer de Larsan et Lavigne, du jugement du tribunal de police correctionnelle de Bordeaux, qui les avait condamnés chacun à un mois de prison et à 600 fr. d'amende.

» Les deux chambres réunies étaient présidées par M. le président de Saget, en l'absence de M. le premier président, qui, dit-on, n'a pu en connaître.

» Après le rapport, M. Dufaure a pris la parole : dans sa plaidoirie, il a soutenu que les premiers juges s'étaient mépris, et qu'aucun reproche ne pouvait être adressé aux prévenus.

» M. Du Périer de Larsan a protesté de la pureté de ses intentions dans un discours qu'il a adressé à la cour.

» M. Hervé est venu ensuite développer les moyens d'appel.

» M. l'avocat-général Desèze s'en est remis à la sagesse de la cour sur la question intentionnelle.

» Après deux heures et un quart de délibération, la cour est rentrée dans la salle des audiences, a fait droit de l'appel, infirmé le jugement du premier tribunal, et relaxé les prévenus. »

A M. le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Monsieur,

Dans un de vos précédents numéros vous avez rendu compte de l'arrivée du général Lafayette à Grenoble, vous recevrez sans doute avec intérêt, quelques détails sur son séjour parmi nous, dans un anoment où son retour paraît être impatientement attendu par la population constitutionnelle de Lyon.

Déjà les journaux de Paris et votre feuille du 26 août ont parlé du banquet donné ici au général, et de la visite qu'il a faite au magnifique pont en fer jeté sur le Drac, près de Grenoble. Le venin distillé en cette circonstance par la *Gazette de France* ne saurait ternir l'éclat de la réception faite à Grenoble à M. de Lafayette. De telles attaques ne font qu'ajouter à l'illustration si pure du citoyen des deux Mondes, qui marche vivant dans la postérité, le front levé, accueilli par ces vives acclamations des peuples qui imposent à haute voix silence à la calomnie.

Il est difficile de rendre l'ordre et la décence qui

président aux ovations décernées au général, la joie et les sentimens de plaisir dont il reçoit partout le témoignage.

Deux cents personnes notables assistaient au banquet qui lui a été offert à Grenoble. On y remarquait M. Merillhou, de Paris, et son digne collègue M. Sauzet, dont s'honore le barreau de Lyon; M. Augustin Périer et M. Faure, conseiller à la cour royale, tous deux députés constitutionnels de l'Isère; un grand nombre de personnes du barreau de Grenoble et M. Eugène de Pradel, improvisateur français, auquel la circonstance inspira des a-propos charmans.

Le banquet était présidé par M. Camille Teisseire, ancien député, connu par son courage civil et par son attachement profond aux institutions données à la France. Le toast porté par le président aux libertés publiques fut vivement applaudi par l'assemblée. (Vous avez rapporté le discours du général.)

Pendant le banquet on lut une pièce de vers composée et adressée au général Lafayette par M. Gabourd, jeune étudiant de Grenoble, âgé de 19 ans. Ce morceau est trop remarquable pour qu'on omette d'en citer ici quelques passages.

L'Amérique disait d'une voix libre et fière :

Lafayette est mon fils, il m'adopta pour mère,

Le jour où franchissant les mers,
Jeune encore, sans regrets, loin des bords de la Seine,
Il délaissa d'hymen la séduisante chaîne
Pour venir partager ma gloire ou mes revers.

Mânes des défenseurs de la liberté sainte,
Qui des murs d'York-Town avez conquis l'enceinte,
Pourquoi dans vos tombeaux récents
Avons-nous entendu naguère un long murmure,
Parcél au froissement d'une gothique armure
Qui résonne la nuit au sifflement des vents?

C'est qu'après cinquante ans il revenait encore,
Vers le soir de ses jours, grand comme à son aurore,

Visiter nos heureux états,
Montrer à ses amis sa sublime vieillesse,
Et, d'un peuple affranchi contemplant l'allégresse,
Retremper son ardeur pour de nouveaux combats.

Quel spectacle! on eût dit une famille immense
Recevant dans ses bras un père qui s'élance

D'un long voyage de retour;
Tout un peuple criait, comme en un jour de fête:
Gloire au grand citoyen! salut à Lafayette!
Redisons-lui nos vœux et nos hymnes d'amour!

Et l'écho solennel des terres d'Amérique
Répétait, en ces mots, l'allégresse publique :

Nos murs, nos bras te sont ouverts.
Long-temps jouet de la tempête,
Las des succès et des revers,
Ici, repose enfin ta tête;
Vieux soldat de légalité,
Citoyen d'un double hémisphère,
Salut, Fils de la liberté!

Les premiers noms que sa bouche a pu dire,
Et les soins maternels qu'on donne aux jeunes ans
C'est de moi qu'il les tint, ce sont là mes présens.

Aux jours de son adolescence
Quand son âme, aux doux noms de patrie et de France,
Tressaillait d'un sublime orgueil,
Je préparais déjà la route triomphante
Que, semblable à l'amant qui vole à son amante,
Dédaigneux du péril, il mesurait de l'œil.

Et quand sonna pour lui l'heure de délivrance,
Il vint et ne trouva sous le ciel de la France,
Qu'un dictateur heureux porté sur un pavois...
Un grand peuple oubliant, dans les bras de la gloire,
Qu'au prix de tous ses droits il payait la victoire
Et la tribune était sans voix.

Mais lui, des droits du peuple infatigable athlète,
Pleurait nos citoyens esclaves d'un guerrier,
Et leur montrant des fers à l'ombre du laurier,
Aux genoux de César ne courba point la tête.

VOIRON, le 3 septembre.

Le général Lafayette vient de quitter notre ville où il a passé quelques heures; sa présence a causé un enthousiasme difficile à décrire.

Le général est arrivé à 11 heures sur la limite de la commune de Voiron où l'attendait une cavalcade nombreuse. Il a été reçu par M. Blanc, ancien adjoint de la mairie et M. François Tivollier; le général a mis pied à terre et a été aussitôt entouré par les notables habitans de Voiron, presque tous élec-

teurs. M. Ayasse, négociant, lui a adressé la parole en ces termes :

Général,

Vous venez de quitter une ville que votre présence a rempli d'allégresse et de bonheur; la réception brillante qu'on vous y a faite, celle qui vous attend bientôt dans une grande cité laisseront peu d'éclat à celle que nous vous ferons aujourd'hui; mais il est une chose pour laquelle nous sommes fiers de ne pouvoir être surpassés, c'est dans notre amour pour votre personne et notre admiration pour votre noble caractère et vos patriotiques vertus.

Nous attachons un prix infini à l'honneur que vous nous faites de vous arrêter parmi nous; nous serons heureux et fiers d'avoir possédé, quoique si peu de tems, un hôte aussi vénéré et aussi illustre; et cette époque sera toujours pour nous notre plus beau comme notre plus précieux souvenir.

Vive le général Lafayette. (*Vivement répété.*)

Réponse du général,

Monsieur,

Il y a long-tems que je désirais faire connaissance avec les bons et aimables habitans de Voiron; veuillez être mon interprète auprès d'eux; et dites-leur combien je suis flatté de l'accueil empressé que je reçois et que les sentimens d'estime et d'affection que je leur porte, ne sont pas moins vrais que ceux dont ils me donnent aujourd'hui un aussi éclatant témoignage.

A la suite de la réponse du général, nouveaux cris de *vive le général Lafayette*, plusieurs fois répétés par les membres de la cavalcade, les personnes de distinction qui étaient venues dans les voitures et une grande quantité de personnes accourues de Voiron pour assister à la réception.

Le général est ensuite monté dans une calèche découverte, qu'on lui avait envoyée exprès, et a continué sa marche vers Voiron, précédé de la cavalcade et d'un grand nombre de voitures remplies par les plus notables habitans de la ville. La foule se pressait autour du général aux cris de *vive Lafayette* et témoignait par son allégresse le plaisir de contempler l'illustre voyageur.

Le général, arrivé sur la place au lieu du banquet qui lui était offert, a témoigné le désir de porter sa part de consolation à la veuve et aux fils de M. le vicomte de Barral, dont nous pleurons encore la perte récente. Après cette visite, qui a duré près d'une heure, le général est venu s'asseoir au banquet que la ville lui offrait. Parmi les nombreux convives on remarquait MM. Victor et Augustin Blanchet, propriétaires de la superbe papeterie de Rives, M. François Tivollier et un grand nombre d'électeurs constitutionnels.

Au dessert, M. François Tivollier s'est levé et a porté le toast suivant :

Au grand citoyen, le général Lafayette.

Le général a répondu :

Permettez-moi de vous remercier encore de l'accueil empressé que je reçois parmi vous et de vous exprimer ma reconnaissance de tous les témoignages de bonté que vous m'avez donnés.

Permettez-moi de porter à mon tour un toast :

A la ville de Voiron.

Puisse sa prospérité toujours croissante, égaler la beauté de son site, l'activité de son industrie et la ferveur de son patriotisme.

Après le repas, le général s'est mis en route pour la Tour-du-Pin, escorté par la cavalcade et un grand nombre de voitures. Les habitans de Voiron groupés sur son passage l'ont salué de nouveau par mille cris de *vive Lafayette*! et ainsi s'est terminée cette fête patriotique mais malheureusement trop courte. Les Voironnais ont manifesté comme les Grenoblois d'une manière éclatante leur patriotisme et leur amour des libertés publiques en fêtant dignement un de ses plus illustres et intrépides défenseurs.

VIZILLE, le 22 août.

Le mercredi 19 août, le général Lafayette, accompagné de la garde d'honneur à cheval, qui avait été organisée par la jeunesse de Grenoble, partit avec sa famille et celle de M. Augustin Périer, et se dirigea vers Vizille où les habitans avaient fait à la hâte des préparatifs pour le recevoir.

Soixante Vizillois à cheval étaient venus à la rencontre du cortège au loin en avant du bourg. Les deux escortes se réunirent aux cris de *vive Lafayette*, sous un ciel superbe, au centre d'un pays

sage riche et délicieux. L'aspect imposant des montagnes voisines ajoutait à cette cérémonie une décoration solennelle. On s'avança vers Vizille, et ce fut vraiment pour le général un panorama merveilleux que la vue qui s'offrit à ses regards, de la hauteur où il aperçut le beau vallon de Vizille, dominé par les tours du château de M. Augustin Périer, de ce monument qui, après avoir été pendant deux siècles le siège de la féodalité, était destiné à voir éclore dans son enceinte la liberté française, à devenir le séjour du travail et de l'industrie et la demeure d'une petite-fille de Lafayette (1). Sans doute ce dut être un sujet de vives émotions pour M. Lafayette, que la vue de ces murs bâtis par Lesdiguières, que le souvenir de ces temps où le comte appelait ses vassaux à la corvée par la formule : *Viendrez ou brûlerai*; dans ces mêmes murs où l'on dit aujourd'hui à des hommes industriels et libres : *Viendrez et nourrirai*.

Ce dut être un air doux à respirer pour M. Lafayette que celui de l'enceinte où fut tenue l'assemblée de Vizille en 1788!

Un arc de triomphe avait été élevé à l'entrée de la commune, dont les habitants étaient arrivés en foule à la rencontre du général. L'air retentit mille fois des cris de *vive Lafayette*! Rien n'égale l'empressement dont il reçut les témoignages. Le corps des pompiers de Vizille et des musiciens nombreux s'étaient réunis pour embellir cette réception. C'était un mouvement de monde, un appareil de réjouissance populaire qui échappent à la description.

Le général fut complimenté par M. le maire de Vizille, M. Finant, ancien lieutenant-colonel en retraite, dans les termes suivants :

Général !

Vous voyez accourir au-devant de vous les habitants de Vizille et de leur canton. Ils viennent avec transport saluer le vétéran des défenseurs de leurs droits et de la liberté. Ce fut sur leur sol que parut l'aurore de cette révolution mémorable à laquelle vous avez tant coopéré par vos travaux. Si dans son cours des malheurs graves vinrent affliger la patrie, ils furent l'ouvrage d'hommes perfides et pervers. Mais ses principes généreux et féconds, pour lesquels on vous a vu sans cesse combattre, ont enfin prévalu; ils ont surmonté tous les obstacles, ils ont été reconnus et proclamés par un roi législateur. Si le Nouveau-Monde vous honore comme un de ses libérateurs, la France vous comptera toujours au nombre des premiers fondateurs de sa liberté. Vous avez consacré une longue carrière à la conquête de cet immense bienfait, vous en recueillerez une gloire immortelle. La vaine renommée des conquérans qui n'ont fait que troubler le monde, s'éteindra dans les siècles à venir ou ne restera dans la mémoire des hommes que comme le souvenir des fléaux qui ont ravagé la terre. Mais la gloire des bienfaiteurs du genre humain brillera d'âge en âge d'un nouvel éclat; et votre nom comme ceux des Guillaume Tell, des Washington et des Franklin sera prononcé avec vénération par la dernière race des mortels.

Venez illustre guerrier, père de la patrie, honorer de votre présence le berceau de l'enfant que vous avez chéri. Ce fut sous ces antiques tours, jadis l'asile du despotisme féodal, que la liberté naissante fit entendre ses premiers accens. Que nous sommes heureux, que nous sommes fiers de les voir aujourd'hui couronnées de vos palmes glorieuses, et devenir la demeure d'un digne rejeton des Lafayette.

Le général répondit en peu de mots au discours prononcé par M. Finant; après quoi, l'illustre ami de Washington fut conduit à travers le bourg, au château où il entra salué par les *vivats* de toute la population joints à la détonation de deux petites pièces d'artillerie servies par les habitants de Vizille.

Arrivé dans son appartement, le général vit dressées sous ses fenêtres, parmi les arbres qui garnissent la place du Château, des tables où de nombreux convives s'étaient rassemblés à frais communs pour célébrer son heureuse arrivée. La franche gaieté qui animait ce banquet et les marques de respect données au général présentaient la vive image du bonheur public.

A la chute du jour, les habitants des hauts sommets

(1) M. le Nathalie, fille de M. George Lafayette, mariée à l'un des fils de l'honorable M. Augustin Périer.

des Alpes qui environnent Vizille, avaient allumé de grands feux de joie autour desquels ils s'étaient attroupés pour former des rondes montagnardes. Ces groupes armés de torches ardentes, et livrés à des danses animées, projetaient au loin des ombres et des clartés mouvantes d'un effet très-pittoresque. Le général, après s'être livré aux douceurs de famille, aux jouissances de cœur qui l'attendaient à Vizille, près du berceau de son arrière petite-fille, dut encore être réjoui aux dernières heures d'une si belle journée par cette illumination spontanée d'une contrée toute entière, sur le sol où la liberté française prit naissance, il y a quarante ans accomplis.

PARIS, 3 SEPTEMBRE 1829.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU *PRECURSEUR*.)

On parle toujours, mais vaguement, du ministère Raguse, et au moins des velléités qu'a laissées paraître M. de Polignac de se retirer dans un coin du ministère moins exposé à l'action, que le poste qu'il avait d'abord choisi. Il faut attribuer ces velléités à l'ascendant toujours plus grand que prend M. de la Bourdonnaye sur certains esprits, et qui le rend maître du conseil, dans lequel il n'était entré, assure-t-on, que pour en sortir avec M. de Bourmont, au bout de peu de temps. Car on raconte comme positif qu'un homme qui a déjà été ministre, et qui n'a pas été étranger à la formation du nouveau cabinet dont il ne fait pas partie, est l'auteur de l'entrée au conseil de ces deux hommes impopulaires, qu'il n'a voulu qu'ils en fissent partie que pour s'en servir comme de sorte de paratonnerre qui soulevait promptement toute l'indignation publique, et qu'on en renverrait chargés, pour donner leurs places à lui, conseiller de la mesure, et à un de ses amis. Cette combinaison infernale dont personne ne plaindra les instruments, pourrait n'avoir pas autant de succès qu'elle annonce d'adresse. La colère publique, en poursuivant surtout les deux noms les plus détestés du ministère, ne pourrait oublier quel est celui qui fut chargé de composer ce ministère; et déjà impopulaire lui-même, et par son nom historique et par ses antécédens personnels, il l'est devenu encore d'avantage par le contact des collègues qu'il s'est choisis. A présent, au lieu de les chasser, il faut qu'il s'en aille avec eux. Quand on s'est fait de tels associés, il faut suivre jusqu'au bout leur fortune.

Nous n'avions jusqu'à présent de M. Mangin, préfet de police, que quelques paroles aussi doucereuses que les réquisitoires de M. Mangin, procureur-général étaient acerbés. Voici enfin un acte d'autorité. Cet acte, c'est la censure d'un journal autant qu'il est loisible au préfet de censurer. Il est interdit, de par M. Mangin, de crier, colporter et vendre sur la voie publique le *Messenger* du soir.

Même défense fut faite au *Pilote* par M. Delavan qui n'en laissait pas moins crier et vendre l'*Etoile* à chaque coin de rue. Le rédacteur du *Pilote* eut à ce sujet un dialogue fort curieux avec M. Delavan qui soutint la justice de la partialité avec beaucoup de flegme. Les éditeurs du *Messenger* adressent à M. Mangin un petit remerciement épistolaire qui leur vaudra sans doute une réponse aussi équitable. Quoi qu'il en soit, voilà le cri d'une feuille constitutionnelle devenu un cri séditieux.

Le bruit a couru à la Bourse qu'il paraîtrait demain ou après, dans le *Moniteur*, une ordonnance contresignée de la Bourdonnaye, qui destitue 25 préfets. Tous ceux qui ont répondu avec quelque froideur ou quelque réserve, à la fameuse circulaire, ont été regardés, dit-on, comme gens sur lesquels on ne pouvait pas compter. Le ministre n'en a fait qu'une seule et même catégorie. Il les a tous frappés. Il ne lui faut que des hommes d'exécution. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette nouvelle a fait baisser les fonds de 50 centimes.

Une sédition aristocratique a éclaté récemment à la Martinique. Les colons ont prononcé l'abrogation des ordonnances qui avaient créé un nouvel ordre judiciaire, et qui accordaient la protection de la loi aux hommes de couleur libres. Les anciens juges ont été réinstallés et l'ancien système juridique remis en vigueur. Les colons déclarent ne plus vouloir de magistrats venant de France. Il ne paraît pas que les autorités royales aient essayé de résister aux factieux. Tout le bien que M. Hyde de Neuville avait voulu produire dans le régime colonial par des ordonnances longuement élaborées et sagement combinées, se trouve anéanti par cette révolte qui sera très-certainement approuvée par son successeur.

On nous mande d'une des villes du département de la Drôme :

« Un membre de la chambre des pairs, qui est en ce moment dans sa terre, a fait appeler dernièrement un citoyen de sa connaissance, et après lui avoir fait le tableau du mauvais esprit de la chambre des députés et des excellentes inten-

tions de nos ministres, il lui a annoncé qu'ils s'étaient pris de parti de la dissoudre. Il a ensuite ajouté que le caractère dont lui pair de France était revêtu ne lui permettait pas d'aggraver des électeurs, mais que s'il pouvait compter sur la coopération de la personne à laquelle il s'adressait, celle-ci pouvait à son tour être certaine d'obtenir une place qui assurerait sa fortune, ajoutant encore que déjà plusieurs fonctionnaires publics agissaient dans le même sens.

« Nous sommes convaincus que toutes les manœuvres n'auront pour résultat que la confusion de ceux qui les ont imaginées, mais il est bon de prévenir les électeurs des intentions du ministère, d'abord afin qu'ils se tiennent en garde contre les suggestions de ses agents, et ensuite afin qu'ils agissent avec l'ensemble et la précision nécessaires pour faire triompher la cause de la Charte et des libertés publiques. »

« Ne faites point la guerre aux personnes, répètent l'*Assemblée*, la *Gazette* et la dévote *Quotidienne*, attendez les actes. » Les voici qui commencent, et ils sont en effet de nature à réjouir les amis de la *Quotidienne* et de la *Gazette*.

Le conseil-général de l'Yonne, dans sa dernière session, avait voté pour 1829 : 1° Pour cinq bourses au petit séminaire, 2,500 f.; 2° pour l'indemnité aux professeurs, 900 f.; 3° pour l'entretien des bâtiments, 2,000 f. Total, 5,400 f.

M. de Martignac, alors ministre de l'intérieur, rejeta cette allocation par le motif que le petit séminaire n'était point un établissement public pour lequel le département dût s'imposer. Il pensait que les séminaires sont assez largement dotés par le budget de l'Etat, pour que les communes ne soient pas obligées de s'épuiser encore en leur faveur. En conséquence, M. le préfet allait avoir à proposer au conseil-général, dont les travaux vont commencer, une autre destination d'utilité publique aux 5,400 fr. ci-dessus; et certes, il n'eût pas été embarrassé pour en trouver. Mais voilà que le nouveau tuteur des communes, qui veut, à ce qu'il paraît, être avant tout le tuteur des petits séminaires, vient d'écrire pour qu'on ait à rétablir l'allocation et à employer les 5,400 f. comme il avait d'abord été proposé par le conseil. Tel est le premier acte de M. le ministre de l'intérieur de notre département.

(*Mémorial de l'Yonne*.)

« N'est-il pas vrai que lorsque M. de Chabrol a négocié le cabinet actuel, il promit une majorité dans les deux chambres.

N'est-il pas vrai que, dans une audience obtenue par M. Ravez, d'un auguste personnage, l'ex-président de la chambre a posé, comme un fait, que l'administration nouvelle pouvait seule obtenir la majorité? »

N'est-il pas vrai que c'est en suite de cette promesse répétée, et en s'appuyant sur ce que le dernier cabinet divisait la majorité prétendue royaliste, que le choix du nouveau ministère a été fait? »

N'est-il pas vrai que des statistiques ont été présentées, où l'on disait que la chambre fatiguée ne demandait qu'à entourer de sa confiance un ministère dans le sens des Polignac et des la Bourdonnaye? »

Nous prions qu'on nous réponde sur tous ces faits. S'ils sont exacts, comment qualifier la conduite des nouveaux ministres? Comment surtout expliquer la tactique actuelle qui consiste à vouloir se passer de majorité? »

Après avoir trompé une auguste confiance, veulent-ils encore aventurer les destins de la France? (*Constitutionnel*.)

« Le *Journal de la Meuse* a un singulier procès. Dans une lettre écrite de Verdun, et imprimée par le rédacteur de cette feuille, on lit « que l'*Aigle d'Or*, le *Faisan*, la *Bannière* et le *Lion d'Or* sont les seuls hôtels où l'on puisse avouer qu'on est descendu. »

M. le procureur du roi vient de faire assigner le gérant et l'imprimeur de ce journal, attendu qu'un article qui désigne les hôtels, à l'exception de cinq qui sont dénommés, comme des lieux où un honnête homme ne puisse pas loger, constitue une diffamation contre les aubergistes, et tend à troubler la paix publique, en excitant le mépris et la haine contre cette classe de personnes.

L'auteur de la lettre avait ajouté que, le soir, sur la place la garnison, au moment où l'on sonne la retraite, il avait remarqué, plus que dans toute autre ville, ces beautés nocturnes qui peuplent nos boulevards et qui ont célébré la retraite de M. de Belleyme.

Le gérant et l'imprimeur sont poursuivis sur ce nouveau chef, attendu « qu'un article dans lequel on ose qualifier de filles publiques les personnes du sexe qui ont l'habitude de se promener sur cette place à l'heure où des faufares sont exécutées par les trompettes de la garnison, constitue les mêmes délits que dans le passage précédent contre cette classe de personnes, etc. etc. »

Cette affaire, un peu moins sérieuse que celles qui se plaident à Paris, sera appelée le 4 septembre prochain devant le tribunal correctionnel de Verdun. Nous aurons soin d'en publier les détails, qui seront de nature à jeter quelque diversité sur les tristes débats qui s'agitent en ce moment. Le journal accusé, dont nous tirons ces détails, nous mettra sans doute au courant de cette cause célèbre.

NOUVELLES ETRANGERES.

ANGLETERRE.

Londres, 29 août.

(Par voie extraordinaire.)

Le marquis de Barbacena a fait publier une déclaration qu'il adresse aux sujets de S. M. dona Maria : en voici la teneur :

« Au moment d'exécuter l'ordre formel qu'a daigné me

ransmettre l'empereur mon auguste maître, père et tuteur de S. M. dona Maria, ordre qui m'enjoit de reconduire la princesse en sa présence, il est de mon devoir, conformément à mes instructions, de faire connaître à tous les fidèles sujets les intentions de S. M. I. afin qu'ils connaissent les véritables motifs de cette résolution impériale, et qu'ils ne laissent pas égarer par des craintes mal fondées et de fausses insinuations.

La séparation de S. M. T. P. Maria II de son auguste père, était la conséquence nécessaire de son avènement au trône de Portugal; son arrivée en Angleterre et sa résidence momentanée dans les états de son plus ancien allié étaient le résultat de l'usurpation odieuse de sa couronne, accompagnée de la violation des serments les plus sacrés, à la honte des gouvernements et des nations des deux mondes.

Le retour de sa majesté au sein de sa famille est la suite nécessaire de la lutte qui existe malheureusement entre la légitimité et l'usurpation, car la tendresse paternelle de S. M. I. exige que, dans des circonstances aussi extraordinaires, jusqu'au moment désiré qui verra la reine dona Maria élevée sur le trône que le ciel lui a destiné, il soit le défenseur et le tuteur de son auguste père.

En conséquence, loin d'abandonner la cause de sa bien-aimée fille, S. M. I. persiste dans sa résolution inaltérable de la protéger, et de ne jamais traiter avec l'usurpateur.

Quels que soient les obstacles, les difficultés qui retardent le succès de la cause de l'honneur, de la justice et de la légitimité, les sujets de S. M. ne doivent jamais abandonner la glorieuse défense à laquelle ils se sont voués, puisque la justice de sa cause assure son triomphe; et si quelques individus, pendant la lutte, préfèrent un asile au Brésil à celui que leur ont offert quelques puissances de l'Europe, ils peuvent compter, je puis leur en donner l'assurance, par l'ordre exprès de l'empereur mon maître, qu'ils trouveront au Brésil cette hospitalité généreuse qui leur est justement due pour leurs malheurs et leur fidélité éprouvée envers les augustes personnes de S. M. le roi don Pedro IV, et la reine dona Maria.

A bord de la frégate *l'Impératrice*, à Portsmouth, le 27 août 1829. Signé BARBACENA.

Le *Globe and Traveller* publie un rapport officiel de la défaite des miguélistes à Terceira; il est signé par le comte de Villa Flor, en voici un extrait :

Le 29 juin au soir, l'escadre ennemie forte de vingt-deux voiles, se présenta à la hauteur de l'île : soit qu'elle fût arrêtée par les calmes et les vents de S. et de S.-E., soit qu'elle ajoutât foi aux rapports calomnieux qu'on avait répandus sur le bon esprit et les dispositions de la population, et qu'elle attendit des troubles intérieurs pour faciliter ses opérations, soit enfin pour combiner divers moyens d'attaque, elle continua à loucher jusqu'au 10 août. Ce fut alors que j'aperçus l'intention d'attaquer Villa-de-Praya, dont la garnison était confiée au brave bataillon des volontaires de la reine. Le lendemain matin, à la pointe du jour, l'escadre, pour mieux cacher ses mouvements, parut sous la terre en face des baies, à l'ouest d'Angra et du château; mais ensuite le vent fraîchissant et des grains obscurcissant l'horizon, l'escadre changea de position, et se présenta subitement dans la baie de Villa-de-Praya. La proximité de la terre, les brouillards et les grains cachaient ses mouvements, et ce ne fut qu'à onze heures qu'on aperçut le vaisseau de ligne le *Jean VI*, qui formait l'avant-garde, suivi de tous les bâtiments de l'escadre, à l'exception de la corvette qu'on avait laissée à la hauteur d'Angra. Le fort du port commença le feu, auquel répondit l'escadre, en continuant son mouvement aussi loin que l'eau put le lui permettre; alors elle jeta l'ancre, serra ses voiles, et continua une canonnade bien nourrie; le fort, continuant le feu, endommagea bientôt le vaisseau de ligne, détruisit une partie de ses agrès et blessa beaucoup d'individus à bord. Ce fut en vain que l'ennemi, par le feu de cent pièces de canon, voulut intimider les volontaires du fort, qui ne s'occupaient que de la défense qui leur était confiée, et qui attendaient avec sang-froid le débarquement de l'ennemi.

A quatre heures, sans cesser le feu un seul instant, l'ennemi envoya une colonne dans ses embarcations, et attaqua le fort d'Espirito-Santo. Des renforts furent aussitôt envoyés pour fortifier ce point, et les braves soldats, sous le feu des batteries de la flotte ennemie et de deux canonnières qui protégeaient le débarquement, commencèrent un feu de mousqueterie si bien nourri qu'ils parvinrent à éloigner quelques-unes des embarcations. Cependant la plus grande partie des troupes ennemies se jetant hardiment sur les rochers, et gravissant le fort de Spirito-Santo qui était alors évacué, quelques hommes y pénétrèrent. Le projet de l'ennemi était de s'emparer du fort de la crête du rocher et des hauteurs sur notre gauche, afin de protéger ses opérations ultérieures; mais la valeur des volontaires déjoua ce projet; gravissant les hauteurs qui dominent le fort, ils y rentrèrent la baïonnette au bout du fusil, délogèrent l'ennemi et occupèrent la crête du rocher.

L'ennemi, effrayé du feu qui foudroyait ses embarcations, et occupé d'une seconde colonne dirigée contre notre flanc droit, retira ses embarcations; de sorte que la première colonne, composée de ses meilleures troupes, resta entre la mer et des hauteurs inaccessibles, gardés par des fusiliers.

Dans ce moment, les troupes de l'île, parties au commen-

cement de l'attaque, entrèrent à Villa-de-Praya; et la première colonne de l'ennemi, privée de son commandant et d'autres officiers blessés à mort, attaquée par une grêle de balles, fut complètement mise en déroute; les soldats exaspérés appelaient à grands cris les embarcations; c'était en vain, ils restèrent exposés à notre feu, tandis que les navires ennemis dirigeaient le leur sur la côte. L'artillerie de l'escadre faisait feu contre toutes les parties de Praya et des collines voisines, et nos forts, avec un très-petit nombre de pièces servies par des artilleurs de la côte, répondaient à des centaines de bouches à feu.

L'ennemi, abandonné sur les rochers, que la marée montante envahissait de plus en plus, ne pouvant s'étendre ni fuir, et persuadé qu'imitant les ordres qu'il avait reçus, nous lui refuserions quartier, était poussé au désespoir; la position horrible de ces malheureux toucha le cœur des généreux volontaires, et, voyant des victimes dans leurs ennemis vaincus, ils les engagèrent à se rendre, en leur donnant l'assurance qu'ils n'avaient rien à craindre. On leur jeta des cordes; quelques-uns de nos volontaires descendirent les rochers et parvinrent à retirer ces malheureux de l'abîme où ils étaient.

L'ennemi préparait une seconde attaque sur la droite de la baie; il arriva bientôt, protégé par le feu de ses bâtiments; mais notre artillerie de campagne ayant coulé la première de ses embarcations, les autres se retirèrent au milieu des cris de victoire qui se faisaient entendre sur toute la côte, et du feu de nos batteries qui avait jeté le désordre dans la ligne ennemie. Dans l'intervalle la nuit était venue, la marée était haute; en conséquence le commandant du vaisseau ennemi abandonna les troupes débarquées, fit des signaux au reste de l'escadre, et les bâtiments, coupant leurs cables à la hâte, sortirent de la baie et mirent à la voile, ce qu'ils n'auraient pu effectuer si j'avais eu le tems de mettre en batterie un plus grand nombre de pièces d'un plus fort calibre, ou si les mortiers que j'avais demandés me fussent parvenus plus tôt.

L'ennemi a perdu dans cette journée toutes les forces avec lesquelles il avait attaqué notre gauche; elles s'élevaient, d'après mes observations et le serment des prisonniers, à 800 ou 1,000 hommes, dont 388 furent pris; les autres furent tués la plupart sur les rochers, ou noyés, comme le prouvent les corps morts jetés sur la côte. Il a également perdu plusieurs officiers, entre autres le lieutenant-colonel Azeredo et le major D. Gile Anne da Costa; le premier, blessé à mort, a été témoin de notre victoire, et il est mort quelques instants après, étonné de la générosité avec laquelle on traitait ses camarades. Enfin il a abandonné les quatre canonnières avec lesquelles il avait protégé le débarquement; la perte éprouvée par la seconde colonne doit avoir été considérable, à cause de l'impossibilité de sauver les hommes qui étaient à bord des embarcations détruites ou chavirées, et les prisonniers annoncent que beaucoup d'hommes ont été blessés à bord du vaisseau, entre autres le lieutenant-colonel Doutel, commandant la seconde brigade; il a été blessé par un éclat de bois. Des pièces d'embarcation brisées, quelques barques abandonnées et un grand nombre de corps morts ont été jetés sur la côte. Notre perte se compose de 9 tués, dont 5 officiers, et 25 blessés.

Tel est le résultat de la première, et probablement de la dernière tentative de l'ennemi contre ce boulevard de la fidélité. La garnison s'est conduite comme il convenait aux défenseurs d'une aussi sainte cause. (Suivent les éloges de divers corps.)

Dans une seconde dépêche, le général comte de Villa-Flor écrit ce qui suit :

« Je ne crois pas une seconde attaque probable, parce que l'ennemi a perdu presque la moitié de ses forces; et celles sur lesquelles il comptait le plus, parce que ses principaux officiers sont tués ou blessés; enfin, parce que ses navires ont reçu des avaries considérables. Au reste, je suis prêt à le recevoir sur tous les points, avec la certitude de la victoire.

Les bâtiments ennemis, au nombre de 20, comptaient à bord 344 canons.

ANNONCES.

NOTICE SUR LE GÉNÉRAL LAFAYETTE.

Prix : 50 centimes.

Chez tous les libraires à Lyon.

(2679)

ANNONCES JUDICIAIRES.

D'un contrat passé devant M^{rs} Coron et l'un de ses collègues, notaires à Lyon, le quatorze août mil huit cent vingt-neuf, enregistré et transcrit, il appert que dame Marguerite Guillon, veuve de Jacques Cret, marchande, demeurant à la Croix-Rousse, Grande-Rue, n° 36, a acquis, moyennant le prix et sous les charges, clauses et conditions portées audit contrat, de dame Jeanne-Agnès Révoil, rentière à la Croix-Rousse, Grande-Rue; M. Pierre-Paul-Auguste Révoil, capitaliste, demeurant à Maussagne; M. Henri-Antoine-Sextius Révoil, employé à la poste aux lettres, demeurant à Aix (Bouches-du-Rhône); M. André-Uldaric Révoil, défenseur près les cours et tribunaux de Cayenne (Guyane française); M. André Barragon, avoué près la cour royale de Nîmes, y

demeurant, agissant comme mari et maître des biens de demoiselle Jeanne-Marie Révoil; M. André-Jérôme-Adolphe Révoil, sous-inspecteur aux postes à Nîmes; et de M. Jean-Nicolas-Joseph Révoil, propriétaire, demeurant en la même ville de Nîmes (Gard), une maison située à la Croix-Rousse, Grande-Rue, n° 36, magasins sur cour, aisances, et la communauté de l'allée, cour, puits, lieux d'aisances, escalier et galeries; le tout commun avec le sieur Guillon.

Cette maison, plus amplement désignée et confinée au contrat, provient de la succession de dame Fleurie Gollion dite Latour, décédée à la Croix-Rousse, veuve de M. André Révoil, mère et aïeule des vendeurs.

Madame veuve Cret, voulant purger ladite maison de toutes les hypothèques légales qui pourraient la grever, et ne connaissant pas ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour raison desdites hypothèques légales, a fait déposer au greffe du tribunal civil de Lyon, expédition collationnée de son contrat d'acquisition, dont extrait a de suite été affiché en l'auditoire dudit tribunal, ainsi que le constate l'acte qui a été dressé du tout par le greffier, le vingt-quatre du même mois d'août.

Ce dépôt a été signifié le cinq septembre suivant, par exploit de Thimonnier fils, huissier à Lyon, à M. le procureur du roi près le tribunal civil de Lyon, avec déclaration que l'acquéreur ferait faire la présente insertion; afin que tous intéressés n'en ignorent, et que dans le cas où il ne serait pris aucune inscription dans les deux mois, à compter de ce jour, ladite maison et dépendances vendues, seront affranchies de toutes hypothèques légales quelconques. (2668)

Lundi prochain sept septembre mil huit cent vingt-neuf, à neuf heures du matin, sur la place du Port-du-Roi, à Lyon, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de meubles et effets saisis,

Consistant principalement en commode, secrétaire, fauteils, glaces, chaises, pendule, piano, linge, batterie de cuisine et autres objets.

Cette vente aura lieu en vertu d'un jugement du tribunal de commerce de Lyon. DE ST-JEAN, huissier. (2670)

Le mardi huit septembre courant, à neuf heures du matin, sur la place Confort de cette ville, il sera procédé à la vente judiciaire à l'enchère et au comptant de divers objets composant le matériel d'une entreprise pour la fouille dans le fond des eaux; consistant en tuyaux de cuivre, corps de pompe en cuivre, chemises en peaux, volant, cuirasses, brassards, cuissards et casques en cuivre, etc.

Et il sera également procédé le vendredi neuf octobre prochain à neuf heures du matin, au lieu où ils sont amarrés à la vente judiciaire d'un bateau recouvert en plomb et d'un petit batelet, cordages et autres agrès faisant partie dudit matériel amarrés à Lyon, au lieu de la quarantaine à l'entrée du chemin des Etroits. THIMONNIER. (2671)

ANNONCES DIVERSES.

A LOUER.

De suite. — Un appartement composé de trois pièces, situé rue Dubois, n° 19, au second étage, sur le devant. Prix : 425 francs. S'adresser à M. Dupasquier, docteur-médecin, rue des Marronniers, n° 8. (2675*)

AVIS.

M. Cautru donnera aujourd'hui une très-jolie séance, où il y aura une grande quantité d'expériences et jeux de physique amusante, entre autres la musique chimico ou l'harmonie du diable, effet vraiment original; l'électricité et le gaz embelliront cette séance; allée de l'Argue, n° 69, à 7 heures 1/2 du soir. (2678)

CEINTURES-A-LAFAYETTE.

Ces ceintures qui serviront sans doute de parure obligée aux dames qui assisteront aux fêtes de l'illustre général, en offrent le portrait gravé en taille-douce. Il est accompagné des doubles attributs de la gloire de Lafayette, l'Amérique et l'Europe. Cette légende : *A l'ami de Washington*, encadrée dans une couronne de chêne, rappelle les deux noms les plus justement célèbres de notre âge. Le dessin est très-bien exécuté, et la composition de cet ornement est on ne peut plus gracieuse. Le dépôt en est établi chez M. Gauthier-Damour, marchand de nouveautés, rue Lafont, n° 8. (2680)

PAQUEBOT A VAPEUR SUR LE RHONE.

Le public est prévenu que le paquebot à vapeur le *Pionnier* partira de Lyon pour Arles mardi 8 septembre, et se rendra le même jour à Avignon avec voyageurs et marchandises. Le départ aura lieu de la chaussée Perrache, près des moulins, à cinq heures très-précises du matin. (2672)

SPECTACLE DU 6 SEPTEMBRE.

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

MARINO FALIERO, tragédie. — LES PLAIDEURS, comédie. — LES PRÉTENDUS, opéra.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.